



Conseil économique et social

Distr. limitée
14 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-quatrième session

New York, 13 mai-14 juin 2024

Projet de rapport

Rapporteur : M. Noel M. Novicio (Philippines)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2025

[Point 3 a)]

Programme 28 Sûreté et sécurité

1. À sa 10^e séance, le 17 mai 2024, le Comité a examiné le programme 28 (Sûreté et sécurité) (projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023) [[A/79/6 \(Sect. 34\)](#)].

Débat

2. Des délégations ont remercié le Département de la sûreté et de la sécurité d'avoir présenté le projet de plan-programme pour 2025 et ont exprimé leur satisfaction et leur soutien concernant les activités que le Département menait avec détermination en vue de garantir un environnement sûr et sécurisé pour tous les membres du personnel, les délégations, les dignitaires et les autres personnes qui visitent le Siège de l'ONU et d'autres bureaux hors Siège. Elles ont également salué le Département pour sa focalisation constante sur la résilience, l'efficacité et l'obtention de résultats.

3. Une délégation a souligné la récente reconduction du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et espère qu'il continuera d'apporter son soutien à l'achèvement des réformes en cours.

4. Une délégation a fait observer que le Département jouait un rôle fondamental dans l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies et l'a qualifié de partenaire essentiel dans la fourniture de l'aide humanitaire, en particulier dans des environnements précaires. Il a été souligné que l'Organisation des Nations Unies opérait dans le monde entier et devait faire face à de nombreuses difficultés et à des



risques de plus en plus élevés dans diverses régions, le plus souvent dans des zones de conflit extrêmement dangereuses. L'insécurité et les conflits croissants auxquels le monde avait à faire face continuaient d'aggraver les besoins humanitaires et de nombreuses personnes parmi les plus vulnérables sur la planète étaient en butte à de multiples facteurs convergents de déstabilisation, notamment une augmentation sans précédent des flux migratoires liée aux changements climatiques et l'indifférence de certains acteurs à l'égard du droit international humanitaire. La présence de travailleurs humanitaires chargés d'aider les personnes les plus démunies était donc plus essentielle que jamais.

5. Le Département a été félicité pour les efforts de modernisation qu'il a entrepris en vue d'adopter une approche fondée sur la gestion des risques en matière de sécurité, compte tenu du fait que, dans les opérations humanitaires, les questions d'accès, d'élaboration de programmes, de sûreté et de sécurité étaient inextricablement liées. Il a également été félicité pour ses efforts visant à améliorer ses systèmes de gestion de l'information et des connaissances et a été encouragé à utiliser des systèmes publics et transparents d'incidents liés aux risques en coopération avec des organisations régionales et non gouvernementales partenaires.

6. Il a été souligné que la sécurité du personnel des Nations Unies, y compris le personnel humanitaire, l'accès sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin et la protection des locaux et des biens des Nations Unies étaient d'une importance cruciale. À cet égard, les délégations ont salué le travail courageux accompli par le personnel du Département et le rôle essentiel qu'il jouait pour permettre aux entités du système des Nations Unies d'exécuter leurs programmes et activités tant au Siège que sur le terrain, notamment en assurant la sécurité de quelque 180 000 membres du personnel et des 400 000 personnes à leur charge dans plus de 125 pays, dans des conditions de sécurité difficiles.

7. Un soutien a été exprimé en faveur de l'utilisation de tous les outils disponibles pour faire répondre de leurs actes, dans le respect du droit international, les auteurs d'attaques illégales contre le personnel médical et humanitaire, et de la nécessité de poursuivre les efforts entamés de longue date pour maintenir la question des conséquences humanitaires des crises à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Une délégation a exprimé ses condoléances à la suite de l'assassinat récent d'un agent de coordination de la sécurité durant l'exercice de ses fonctions de sécurité sur le terrain, et a souligné le contexte exigeant et les circonstances difficiles dans lesquels le Département opérait. Elle a réaffirmé l'importance des travaux du Département, notamment tels qu'ils sont présentés dans le projet de plan-programme pour 2025, et a sollicité le soutien continu du Département pour favoriser l'exécution du programme.

8. Une délégation s'est félicitée de constater que le Département s'était fait le chantre des adaptations et de l'amélioration continue et a salué l'approche innovante adoptée par celui-ci, de même que ses efforts constants, pour évaluer et améliorer la prestation de services, consigner les enseignements tirés et garantir la cohésion et la cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies. Des éclaircissements ont été demandés sur la manière dont le Département faisait face à la hausse des demandes face aux nombreuses crises et sur les éventuelles mesures d'adaptation prises compte tenu du contexte de sécurité actuel.

9. Des délégations se sont en outre félicitées de la prise en compte, par le Département, des questions de genre dans un système de gestion de la sécurité tenant compte de la dimension de genre, ainsi que de la mise en œuvre d'une stratégie en matière de handicap pour favoriser et accroître la diversité, l'équité et l'inclusion, qui sont essentielles à l'exécution efficace du mandat du Département. Ce dernier a été encouragé à continuer de redoubler d'efforts à cet égard.

10. Bien que les questions relatives aux parties du programme qui traitaient des ressources ne relèvent pas du Comité du programme et de la coordination, une délégation a rappelé que l'Assemblée générale avait récemment approuvé, dans sa résolution 78/253, la création de 19 postes pour renforcer la résilience opérationnelle du Département et ses interventions d'urgence en cas de crise, a estimé que le renforcement de ces capacités permettrait au Département de répondre avec agilité aux difficultés en matière de sûreté et de sécurité qui pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre des mandats, et a dit attendre avec intérêt des résultats positifs. Une autre délégation a vivement encouragé les autres délégations à se joindre à elle pour répondre à la nécessité urgente de consacrer à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé des ressources suffisantes et prévisibles, afin de renforcer l'action menée par le Département pour s'acquitter de son mandat et de ses attributions, à savoir permettre l'exécution des programmes en toute sécurité.

11. Une délégation a souligné les difficultés et les obstacles rencontrés en raison du manque d'accès au garage et aux locaux du Siège de l'Organisation des Nations Unies, résultant des modifications apportées aux dispositifs de contrôle de l'accès pour faire face à la crise de liquidité, et a demandé des informations sur les perspectives d'un retour à des horaires d'ouverture ordinaires aux entrées des locaux de l'Organisation, une fois les mesures d'austérité levées.

12. En ce qui concerne le paragraphe 34.17, une délégation a demandé des éclaircissements sur les thématiques et les domaines d'intérêt de deux évaluations prévues par le Département pour 2025, et a dit regretter que les réponses fournies par les représentants du Secrétaire général soient loin d'être satisfaisantes.

13. En ce qui concerne le résultat 3 du sous-programme 1 (Services de la sécurité et de la sûreté), des délégations se sont félicitées de la simplification de la procédure applicable aux délégations et au personnel voyageant entre les lieux d'affectation grâce à l'introduction d'une plateforme de sécurité commune qui permet d'utiliser la même carte d'identité (cartes d'identité ONU) dans différents lieux d'affectation. Une délégation a estimé que le concept de système mondial unifié d'accès sécurisé n'avait pas été développé conformément au plan élaboré il y a 20 ans et a demandé des éclaircissements sur la question de savoir si l'objectif prévu pour 2025 tenait compte des enseignements tirés des projets antérieurs, y compris des échecs passés.

14. Concernant la stratégie relative au sous-programme 2 (Opérations sur le terrain) en particulier l'alinéa c) du paragraphe 34.32, une délégation a observé que les termes « notamment ceux » avaient été ajoutés au libellé consigné dans le dernier rapport [A/78/6 (Sect. 34)] et a souligné que l'ajout de ces termes élargirait la portée du déploiement de personnel de sécurité. La délégation a demandé des éclaircissements à ce sujet.

15. En ce qui concerne le paragraphe 34.34, relatif à l'exécution du programme en 2023, des éclaircissements ont été demandés sur l'appui supplémentaire en matière de sécurité apporté pour permettre aux Nations Unies d'intervenir dans les régions touchées par des crises, y compris des informations sur les processus mis en place et les lieux concernés. Dans le même ordre d'idées, des informations supplémentaires ont été demandées sur la manière dont la portée et la répartition du travail ont été déterminées, y compris tout partage des responsabilités avec les forces des Nations Unies sur le terrain et le Département des opérations de paix.

16. Il a été fait référence au tableau 34.8 concernant la mesure des résultats pour 2025 intitulée « Un mécanisme de coordination en cas de crise est mis en place, selon qu'il convient, dans les 72 heures suivant une crise, permettant une coordination et une intervention rapides ». D'aucuns ont estimé que dans toutes les crises, une

intervention rapide était d'une importance capitale. Partant, des éclaircissements ont été demandés pour savoir sur quelle base scientifique reposait la mise en place d'un délai d'intervention aussi long pour l'établissement d'un mécanisme de coordination pendant une crise donnée.

17. Une délégation a attiré l'attention sur la célébration du quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies qui aura lieu en 2025 et a souligné la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens de l'Organisation, en espérant que le Département se coordonnera avec le pays hôte à cet égard.

18. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Partenariats et appui spécialisé), une délégation a salué le travail accompli par les experts en sécurité physique, notamment leur capacité à se déployer rapidement et à fournir des solutions de formation et un appui en ce qui concerne les problèmes de sécurité propres à différents lieux au fur et à mesure qu'ils apparaissent, comme mentionné au paragraphe 34.47 de la partie relative à l'exécution du programme en 2023.

19. En ce qui concerne la figure 34.III, une délégation s'est interrogée sur la croissance rapide du nombre de membres du personnel de sécurité qui ont reçu une certification leur permettant de donner des conseils précis et efficaces en matière de gestion de la sécurité (résultat cumulé). Leur nombre est en effet passé de 0 en 2021 à 100 en 2022, puis à 1 126 en 2023 et devrait passer à 3 000 et 4 000 en 2024 et 2025, respectivement. La délégation a demandé des éclaircissements sur la raison d'être d'une telle tendance.

Conclusions et recommandations

20. **Le Comité a recommandé, conformément à la résolution 78/244 de l'Assemblée générale, que celle-ci ou sa grande commission ou ses grandes commissions chargées de l'exécution des mandats correspondants examinent à la soixante-dix-neuvième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes », le plan-programme relatif au programme 28 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2025.**